



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 07 mai 2026

DATE DE CONVOCATION
30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Jacqueline DALLA TORRE), M. Michel CLÉMENT, M. Vincent CROUZIER Mme Jacqueline DALLA TORRE, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Denis JORAND (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Jérôme MASSON, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Cédric PERRIER), M. Paul MURANO, Mme Rachelle PETIT, M. Sylvain PORCHEROT (pouvoir de M. Alain LEFEVRE), M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Pascal GALAND), Mme Jacqueline DALLA TORRE (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Alain LEFEVRE (pouvoir à M. Sylvain PORCHEROT), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Cédric PERRIER (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par M. Denis JORAND), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} vice-président délégué aux finances, aux ressources humaines, à la mutualisation.

Membres en exercice	44	Délibération n°07/05/2026/02
Présents	38	Objet : Élections des membres de la Commission
Pouvoirs	06	d'Appel d'Offres (CAO) et composition de la commission
Votants	44	des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2, D.1411-3 et D.1411-5,

Vu le Code de la commande publique, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, et notamment ses dispositions relatives aux marchés publics et aux contrats de concession,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 09 avril 2026,

Vu les modalités prévues par la délibération du Conseil communautaire en date du 30 avril 2026 portant modalités de dépôt de liste pour constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP), et portant création et composition de la commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA),

Vu le dépôt des listes,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Il est rappelé que le rôle de la CAO est de choisir le titulaire des marchés dans le cadre des procédures formalisées, dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens. De plus, elle donne un avis sur les tous projets d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Conformément aux articles L.1411-5 et L.1414-2 du CGCT, la CAO est composée :

- De l'autorité habilitée à signer les marchés ou de son représentant, qui en assure la présidence,
- De cinq membres titulaires élus en son sein par le Conseil communautaire,
- De cinq membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

Il est rappelé que les membres suppléants sont rattachés à une liste et non nominativement à un titulaire. Ils ne siègent qu'en cas d'absence d'un membre titulaire.

Les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément à l'article D.1411-3 du CGCT.

Considérant que seule la liste suivante a été déposée :

Nom Prénom	Position
Vincent CROUZIER	Titulaire
Jean-Luc AUCLAIR	Titulaire
Sylvie CHASTRUSSE	Titulaire
Laurent POST	Titulaire
Simon GEVREY	Titulaire
Dominique JANIN	Suppléant
Bernard SOUBEYRAND	Suppléant
Rachelle PETIT	Suppléant
Maryline GRANDIOWSKY	Suppléant
Marie-Paule FONTAINE	Suppléant

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PROCÈDE au scrutin secret à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Nombre de votants : 44
Nombre d'abstentions : 00
Nombre de vote pour : 44
Nombre de vote contre : 00

- PRÉCISE, après élection, la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Nom Prénom	Position
Vincent CROUZIER	Titulaire
Jean-Luc AUCLAIR	Titulaire
Sylvie CHASTRUSSE	Titulaire
Laurent POST	Titulaire
Simon GEVREY	Titulaire

Nom Prénom	Position
Dominique JANIN	Suppléant
Bernard SOUBEYRAND	Suppléant
Rachelle PETIT	Suppléant
Maryline GRANDIOWSKY	Suppléant
Marie-Paule FONTAINE	Suppléant

- PRÉCISE la composition de la commission des Marchés à Procédure Adaptée comme suit :

Nom Prénom	Position
Vincent CROUZIER	Titulaire
Jean-Luc AUCLAIR	Titulaire
Sylvie CHASTRUSSE	Titulaire
Laurent POST	Titulaire
Simon GEVREY	Titulaire
Dominique JANIN	Suppléant
Bernard SOUBEYRAND	Suppléant
Rachelle PETIT	Suppléant
Maryline GRANDIOWSKY	Suppléant
Marie-Paule FONTAINE	Suppléant

- AUTORISE le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 07 mai 2026

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER